

RCS : GUERET Code greffe : 2301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GUERET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00074 Numéro SIREN : 521 831 438 Nom ou dénomination : A LA PORTE SAINT JEAN

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2023 sous le numéro de dépôt 615

Bilan simplifié

État exprimé en €

Du 01/01/2022 Au 31/12/2022

Du 01/01/2021
Au 31/12/2021

ACTIF		Brut		Amortis. Provisions		Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations - Fonds commercial	010	216 000,00	012	61 560,00	154 440,00	176 040,00
	incorporelles : - Autres	014	4 430,00	016	2 525,10	1 904,90	2 790,90
	Immobilisations corporelles	028	71 198,52	030	36 856,80	34 341,72	26 378,29
	Immobilisations financières (1)	040		042			
	Total I (5)	044	291 628,52	048	100 941,90	190 686,62	205 209,19
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052			
	Marchandises	060	8 367,77	062		8 367,77	12 337,35
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	- Clients et comptes rattachés	068	2 949,40	070		2 949,40	5 892,05
	Créances (2) : - Autres (3)	072	6 237,28	074		6 237,28	11 448,81
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	67 712,05	086		67 712,05	102 235,66
	Charges constatées d'avance	092	150,75	094		150,75	147,25
	Total II	096	85 417,25	098	0,00	85 417,25	132 061,12
Total général (I+II)		110	377 045,77	112	100 941,90	276 103,87	337 270,31
PASSIF						01/01/2022 - 31/12/2022 Net	01/01/2021 - 31/12/2021 Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120				1 000,00	1 000,00
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126				1 172,30	1 172,30
	Réserves réglementées	130					
	Autres réserves	132				24 426,66	24 426,66
	Report à nouveau	134				-10 563,52	-24 595,32
	Résultat de l'exercice	136				16 496,69	14 031,80
	Provisions réglementées	140				3 702,00	1 851,00
Total I		142				36 234,13	17 886,44
Provisions pour risques et charges		Total II	154			0,00	0,00
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				152 454,68	233 807,63
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166				14 200,59	19 246,65
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N	169	7 680,58	172		73 214,47	66 329,59
	Produits constatés d'avance	174					
Total III		176				239 869,74	319 383,87
Total général (I+II+III)		180				276 103,87	337 270,31
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	687,67	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

Par copie certifiée
La Porte
J. H. H. H. H.

LISTE DES ASSOCIES

de

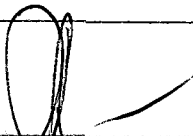
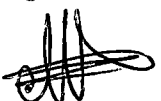
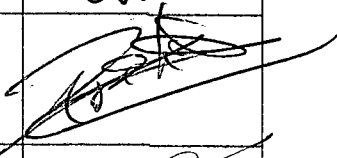
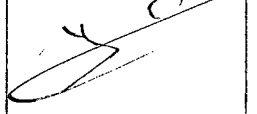
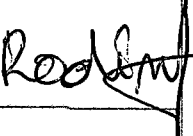
La Société par actions simplifiée « A LA PORTE SAINT JEAN »

Au Capital de 1000 euros (Mille Euros).

FEUILLE DE PRESENCE

Assemblée Générale Annuelle Ordinaire

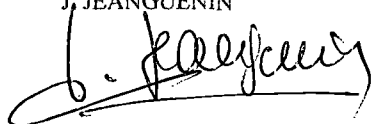
Du 31 mai 2023

N° d'ordre	NOM, PRENOM, DOMICILE	Nombre de parts	Nombre de voix	Emargement
1	JEANGUENIN Janine 2, Rue des Bains – 23300 LA SOUTERRAINE	1	1	
2	JEANGUENIN François 2, Rue des Bains – 23300 LA SOUTERRAINE	1	1	
3	MBOTY Alima 6 Bis, Rue Henri Naturel – 23300 LA SOUTERRAINE	49	49	
4	PRESTILEO Rosa 43, Avenue du Pont-Neuf 23300 LA SOUTERRAINE	9	9	
5	ROUER Nathalie 12, Route de Dun Le Palestel - Bridiers 23300 LA SOUTERRAINE	9	9	
6	TREBUJAIS Agnès Route de Barneige 23300 LA SOUTERRAINE	9	9	
7	PRECIS Georges Rodin 6 Bis, Rue Henri Naturel – 23300 LA SOUTERRAINE	22	22	
TOTAUX		100	100	

Certifiée exacte et véritable, la présente feuille de présence faisant apparaître associés présents ou représentés, porteurs de 100 parts exprimant un nombre égal de voix.

La Présidente :

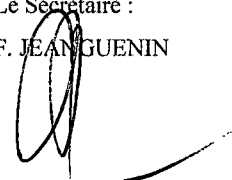
J. JEANGUENIN



Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire :

F. JEANGUENIN



SAS A LA PORTE SAINT JEAN

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt trois, et le trente et un mai à vingt heures trente,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, afin que, conformément aux dispositions légales réglementaires et statutaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours du dit exercice.

Les associés entrant en séance ont signé une feuille de présence suivant laquelle, sont présents, ou représentés :

- Madame Janine JEANGUENIN, propriétaire de une action de 10 €,	ci	1,
- Monsieur François JEANGUENIN, propriétaire de une action de 10 €,	ci	1,
- Madame Alima MBOTY, propriétaire de quarante neuf actions de 10 €,	ci	49,
- Madame Rosa PRESTILEO, propriétaire de neuf actions de 10 €,	ci	9,
- Madame Nathalie ROUER, propriétaire de neuf actions de 10 €,	ci	9,
- Madame Agnès TREBUJAIS, propriétaire de neuf actions de 10 €,	ci	9,
- Monsieur Georges Rodin PRECIS, propriétaire de 22 actions de 10 €,	ci	22,

Total des parts représentées, 100 actions de 10 € soit un capital de 1000 €

L'Assemblée est présidée par Madame Janine JEANGUENIN, en qualité de Présidente.

Monsieur François JEANGUENIN est appelé aux fonctions de Secrétaire.

La Présidente constatant que la totalité des parts composant le Capital Social est présente ou représentée, déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer.

Elle donne ensuite lecture de l'ordre du jour libellé ainsi qu'il suit :

- rapport de la Gérance sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et clos le 31 décembre 2022,
- examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- l'inventaire,
- le compte de résultat, le bilan et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice qui reste annexé au présent procès verbal,
- le texte des résolutions proposées.

La Présidente fait alors procéder à la lecture du rapport de la Gérance.

La discussion est alors engagée, au cours de laquelle les précisions qu'ils réclament sont données aux associés.

Lorsque les débats sont clos, personne ne demandant plus la parole, les projets de résolutions sont mis aux voix.

Par copie certifiée conforme.
J. Jeanguenin

Première résolution :

Les associés réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire reconnaissent avoir été régulièrement convoqués à la présente Assemblée dans les formes et délais, reconnaissent avoir été mis à même d'exercer leur droit de communication tant permanent que spécial aux Assemblées Générales Annuelles Ordinaires, et que les documents correspondants ont été mis à leur disposition dans les formes et conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Elle constate qu'aucune question n'a été posée préalablement à la tenue de l'Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Les associés approuvent le rapport de la Présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Ils approuvent également le compte de résultat, bilan et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Ils confèrent à la Présidente tout pouvoir pour mener à bien la politique commerciale de la SAS, pour la continuité de son activité.

Ils donnent à la Présidente, quitus de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et la décharge de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

La collectivité des associés réunis en Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à la somme de 16497 € de la manière suivante :

- Le bénéfice net de 16497 € sera viré au compte « 119 - Report à nouveau » qui présente actuellement et suite aux pertes successives un solde débiteur de 10563 €.

Après l'écriture de virement le solde du compte « Report à nouveau » présentera un solde créditeur de 5933 € qui sera lui-même viré au compte « 10688 – Réserves diverses ».

- Le solde du compte « 10688 – Réserves diverses » qui est donc actuellement de 24427 € se montera donc après cette écriture de virement à la somme de 30360 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés confère tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue d'accomplir toute formalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

La Présidente

J. JEANGUENIN

- 2 -

Par Copie
certifiée conforme.

SAS A LA PORTE SAINT JEAN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 31 mai 2023

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, afin que, conformément aux dispositions légales réglementaires et statutaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours du dit exercice.

Nous vous précisons que les comptes de la Société soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon des formes et règlements en vigueur.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 16497 euros, après déduction des charges, amortissements et provisions, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

1 – Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice :

La Société poursuit normalement son activité.

2 – Convention visées à l'article 50 de la Loi sur les sociétés :

Les avances en compte courant consenties par les associés n'ont fait l'objet d'aucune rémunération.

3 – Affectation des résultats :

Pour l'exercice 2022, nous vous proposons d'affecter le résultat net de la manière suivante :

- Le bénéfice net de 16497 € sera viré au compte « 119 - Report à nouveau » qui présente actuellement et suite aux pertes successives un solde débiteur de 10563 €.

Après l'écriture de virement le solde du compte « Report à nouveau » présentera un solde créditeur de 5933 € qui sera lui-même viré au compte « 10688 – Réserves diverses ».

- Le solde du compte « 10688 – Réserves diverses » qui est donc actuellement de 24427 € se montera donc après cette écriture de virement à la somme de 30360 €.

4 – Quitus à la Présidente :

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer et la continuité de sa gérance pour l'exercice suivant.

Fin du rapport.

Par copie
certifiée conforme.
J. Kaefering